

COMPTE-RENDU

RÉUNION COMMISSION NATIONALE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Date : 30/10/2025	Horaire : 18h30	Lieu : Visioconférence
-------------------	-----------------	------------------------

Présents :

- Jean-Michel Poulat, secrétaire général de la FFTT
- Thomas Chevalier, directeur du pôle institutionnel de la FFTT
- Claude Leborgne, vice-président de la CNSR
- Françoise Lapicque, membre de la CNSR
- Vincent Loriou, membre de la CNSR
- Jean-Luc Guillot, membre de la CNSR
- Jacqueline Momal, membre de la CNSR
- Sébastien Pastor, membre de la CNSR
- Elodie Wey, présidente de la CNSR

Excusés :

- Jean-Claude Liebon, membre de la CNSR
- Evan Landais, membre de la CNSR
- Manon Corre, juriste de la FFTT

Ordre du jour :

- Règlementation concernant le port du legging
- Mutation et transfert promotionnel pour les joueurs communautaires
- Changement de joueur en cours de rencontre (championnat pro)
- Parité au sein des instances dirigeantes régionales (L131-8 code du sport)
- Responsabilité des nominations des arbitres et juges-arbitres (III.203 du règlement sportif)
- Divers

ÉCHANGES	Information / Action / Décision
Règlementation concernant le port du legging : Thomas présente le texte soumis au vote lors du Bureau exécutif du 8 septembre 2025, concernant le port du legging (voir le document « 2025-11-15-FFT-T-Modification-Regle-du-Jeu »). Jean-Luc interroge sur l'origine de cette demande, et ce qu'il en est au niveau international. Thomas indique que cette problématique a été remontée par Cécile Léonard, vice-présidente fédérale en charge de la relation avec les clubs	Information et décision

et les outre-mer, ainsi que Fabrice Kosiak, vice-président fédéral en charge de la vie sportive.

Françoise indique qu'au niveau international, la définition est plus large.

Jacqueline interroge sur la définition donnée du mot « legging », ainsi que sur la couleur.

Thomas répond que cette définition est celle de Wikipédia. Pour la couleur, comme les autres vêtements, elle doit être différente de celle de la balle.

Pour éviter d'être uniquement sur un terme anglais, le mot « collant » est ajouté.

Sébastien Pastor demande pourquoi le port du legging est en complément d'un short ou d'une jupe.

Thomas répond qu'au niveau de la Commission sportive fédérale, l'idée est de donner à notre discipline un certain visage, notamment en termes de média.

À la suite d'une remarque de Claude, le mot « uniquement » est ajouté, pour plus de clarté.

Ce texte sera présenté et discuté en Conseil fédéral.

Mutation et transfert promotionnel pour les joueurs communautaires :

Actuellement, les joueurs étrangers ne peuvent pas avoir recours au transfert promotionnel. Ce principe, uniquement ouvert aux joueurs français, permet notamment de ne pas passer par une mutation à la suite d'une reprise d'activité. Cela représente une difficulté au regard du principe de libre circulation des citoyens européens.

Thomas rappelle les articles correspondants (II.209 et suivants du règlement administratif).

Le nombre de joueurs dans cette situation est réduit.

Depuis que le nombre de joueurs mutés dans une équipe n'est plus limité, l'impact en est réduit mais ce changement implique la mise en place de sanctions, pour que les clubs jouent le jeu. Il faut aussi éviter la situation des joueurs changeant de club régulièrement.

Jean-Luc propose les sanctions suivantes : équipe incomplète donc perte de la rencontre ou encore doublement du prix de la mutation.

La réflexion sera poursuivie en 2026 sur cette thématique.

Information

Changement de joueur en cours de rencontre (championnat pro) :

La CNSR a récemment été interrogée sur la question suivante :

Décision

<p>Si un joueur non communautaire est déjà inscrit sur la feuille, un autre joueur non communautaire peut-il faire office de remplaçant ? La CNSR a répondu par la négative. Une autre question est soulevée par la CSF Pro : Si 2 joueuses en multi appartenance sont déjà inscrites sur la feuille de rencontre, une autre joueuse en multi appartenance peut-elle faire office de remplaçante ? La CNSR répond également par la négative.</p>	
<p>Parité au sein des instances dirigeantes régionales (L131-8 du code du sport) :</p> <p>Le Code du sport impose la mise en place d'une parité au sein des instances sportives régionales d'ici 2028.</p> <p>Il sera nécessaire de travailler sur ce sujet pour accompagner les Ligues.</p> <p>Un groupe de travail va se réunir, composé de Jean-Luc, Françoise, Jacqueline, Claude, Jean-Claude, Vincent et Elodie.</p> <p>Niveau délai, ces propositions devront être validées en Conseil fédéral puis en AG fédérale d'ici fin de saison 2025-2026, permettant aux ligues de les soumettre au vote lors de leur AG 2026.</p> <p>Une solution devra être trouvée concernant les comités départementaux étant membres de droit. Une proposition est faite, celle d'une élection en leur sein.</p>	Action
<p>Responsabilité des nominations des arbitres et juges-arbitres (voir document « 2025-11-15-FFTT-Nomination arbitres et JA ») :</p> <p>Conformément au souhait exprimé par Vincent Blanchard, président de la Commission fédérale d'arbitrage, lors du Conseil fédéral du 3 et 4 octobre 2025, ce document est présenté aux membres de la CNSR, qui relèvent que cela permettra une meilleure connaissance des personnes nommées, mais qu'il faudra être vigilent concernant l'honorabilité.</p> <p>Ce texte sera voté lors du Conseil fédéral du 14 et 15 novembre 2025.</p>	Information
<p>Divers :</p> <p>Sébastien pose la question suivante : Au sein de règlements de certains tournois, une pièce d'identité est demandée pour prouver que la personne en question correspond à la licence indiquée. Est-ce possible ?</p> <p>Elodie va se renseigner.</p>	Information

SYNTHÈSE

Suivi des actions	Porteur	Échéance
Transmission des éléments pour le Conseil fédéral du 14 et 15 novembre 2025	Elodie Wey	5/11/2025
Convocation du groupe de travail travaillant sur la parité au sein des ligues	Elodie Wey	Dès que possible
Poursuite de la réflexion autour du transfert promotionnel pour les joueurs communautaires	Elodie Wey	Début 2026
Réponse à la question posée par Sébastien	Elodie Wey	Dès que possible

Destinataires :

- **Membres de la CNSR**
- **Jean-Michel Poulat**
- **Thomas Chevalier**
- **Manon Corre**